



## Je suis arnaqué et harcelé par une cie d'assurance

Par **athemis35**, le **24/11/2008** à **19:06**

Bonjour, voilà mon soucis: en 2004 j'ai demandé à mon assureur (suite à des problemes financier) de modifier mon contrat assurance auto de tous risques à tiers afin de reduire les mensualités, choses faites aussitot, puis peu de temps après(à date d'anniversaire), ayant trouvé une compagnie moin chère, j'ai résilié cette assurance, jusque là rien d'anormale, sauf que 4 ans apres environs, cette compagnie à envoyé mon dossier assurance à un huissier situé, je ne sait où, pour "impayé" alors que je ne leurs doit rien, apres avoir reçue une 1ere lettre de ce huissier, je retourne voie cette assurance qui me dit que mon contrat n'est pas valable, que le vehicule etait toujours assuré tous risques et que de toute façons ce n'est plus leurs problemes mais celui du huissier, j'essaie à plusieurs reprise de les appeler mais ne tombe que sur un message vocale qui me demande mon n° de carte bancaire. A ce jour, et depuis plus de 3 mois, je reçois regulierement des appeles anonymes de ce cabinet d'huissier (boite vocale) qui me demande mon n° de carte bleu, et des lettres de menaces me demandant de regler cette assurance sous peine de saisie. Si quelqu'un pouvait m'aider à regler une fois pour tout ce probleme avant que je "m'occupe" de cet agent d'assurance qui ce vante d'etre zero tracas zero blabla.... ce serais cool. merci d'avance

Par **chaber**, le **25/11/2008** à **06:44**

[citation] j'ai résilié cette assurance, jusque là rien d'anormale [/citation]

Vous l'avez fait dans les délais par LR avec AR?

[citation] cette compagnie à envoyé mon dossier assurance à un huissier situé, je ne sait où, pour "impayé[/citation]

Etes-vous certain qu'il s'agisse d'un huissier d'après son papier à lettre?

Ces méthodes de recouvrement ressemblent plus à celles d'une société spécialisée qu'à celles d'un huissier.

Je vous rappelle qu'il y a en assurances un délai de prescription de 2 ans, donc un assureur ne peut réclamer une échéance de 2004, sauf s'il y a eu signification d'un jugement en votre rencontre.

Si vous êtes harcelé par cet établissement de recouvrement notez soigneusement date et heure des appels, conservez tous les courriers **sans intervenir autrement qu'en demandant copie de la signification** Je doute fort qu'il puisse vous la fournir.

A titre indicatif, une Sté de recouvrement lyonnaise a été condamnée pour harcèlement.

Par **athemis35**, le **25/11/2008 à 10:07**

Bonjour, avant tout merci de m'avoir répondu, la résiliation à été faite par mon actuelle cie d'assurance, donc logiquement dans les regles de l'art, et c'est bien une etude d'huissiers de Paris si j'en croie l'en-tête de leur derniere lettre datée du 04/11/2008, me reclamant la somme de 513 € sous huit jours sous peine de transmettre ce dossier à un huissier de proximité, pour info, j'ai reçue hier dans l'espace d'1 heure 3 appels en N° masqué de cette etude me demandant mon n° de carte bleu via une boite vocale.

Par **chaber**, le **27/11/2008 à 07:14**

Un huissier peut avoir double casquette: agent de recouvrement et officier ministériel

S'il agit uniquement en recouvrement, il doit se plier aux règles des sociétés de recouvrement et fournir à votre demande le titre exécutoire.

J'ose espérer que vous avez bien noté date et heures de ces messages. Si oui, n'hésitez pas à déposer une plainte auprès du procureur

Par **athemis35**, le **27/11/2008 à 10:55**

Malheureusement non, je n'ai pas eu l'idée de noté les dates et heures d'appels malgré que les 3 derniers appels sont en memoire sur le portable mais je doute que ce soit une preuve vue qu'ils sont en n° masqué et ne laisse aucun message sur le répondeur, c'est ma parole contre la leur.....

merci quand même de tout vos conseils precieux

Par **chaber**, le **27/11/2008 à 11:11**

Un n° masqué n'est pas anonyme Sur injonction du tribunal les fournisseurs d'accès sont tenus de fournir les éléments